

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
de

COULOUNIEIX-CHAMIERES
(Dordogne)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2010

L'an deux mil dix, le quatorze avril à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, Mr Yves LE ROUZIC, Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT, Mr Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Yves LE ROUZIC), Mr Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, Mr Keith HALSON, MM André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET, Mlle Sophie DUCHER, MM Guy MACOUIN, (mandataire Bernard BARBARY), Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES, Mr Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Mme Marie-Claire SARLANDE (mandataire Michel DASSEUX) .

ASSISTAIENT : Mr Daniel LATOUR, Directeur Général des Services, MM. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Yohann TOSTIVINT, Administration Générale, Mr Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes Patricia AMELIN, Directrice Générale Adjointe, Maryse PAGENOT, responsable financière, Martine DUCOURNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sophie DUCHER

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire.

Sous réserve des modifications demandées par Hamid EL MOUEFFAK, le P.V de la séance précédente, est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait trois déclarations : une qui concerne la Maison de Retraite, une autre sur le P.D.U et la dernière sur les ateliers S.N.C.F.

1. Concernant la Maison de Retraite, il a été contacté récemment par des représentants des « Amis de la maison de retraite » et du syndicat santé C.G.T qui lui ont remis un courrier mentionnant toutes leurs inquiétudes. Copie de ce courrier a été transmise à l'A.A.S.S.A, au Président du Conseil Général, à Mr le Directeur de la D.A.S.S ainsi qu'à Mireille BORDES.

Dès le lendemain, il s'est rendu à la maison de retraite accompagné de Mireille BORDES et de Claude DERAMCHI où ils ont rencontré les 2 directrices totalement disponibles, calmes et sereines, qui ont répondu à leurs interrogations.

Le personnel est toujours là ; il manque cependant une animatrice bien qu'il y ait eu appel à candidatures (une animatrice était proposée mais elle est partie ailleurs et, de ce fait, le poste est toujours vacant). En ce qui concerne le poste de lingère, les directrices ont affirmé que ce poste n'existait pas, qu'il s'agissait d'une prestation faite à l'extérieur et que cette prestation était maintenue. Concernant le matériel défectueux, dans les cuisines notamment, il y a eu quelques problèmes, le réfrigérateur par exemple, mais c'est en cours de réhabilitation ou de changement.

Il a contacté la Secrétaire Générale de l'A.A.S.S.A qui a été assez surprise de ces interrogations puisqu'une réunion s'était tenue il y a peu de temps avec l'ensemble du personnel et qu'aucune inquiétude n'avait été relatée.

Pour Mr le Maire et son équipe ce dossier est très important mais ce n'est pas, et ils n'en feront pas un sujet de polémique. Par contre ils le suivront très attentivement et très scrupuleusement.

Il rappelle, comme il l'a dit précédemment, qu'il y a une procédure devant le T.G.I et que nous sommes bien obligés de la respecter.

Par ailleurs, nous venons de recevoir un courrier de l'A.A.S.S.A nous informant de la tenue d'un Conseil d'Administration le 26 Avril. Aurélie BLANCHET y participera et s'informerá le plus possible (où en sont les négociations, comment sera assurée la transition....) puisque ce courrier précise qu'à l'issue de la réunion, le Président sera à notre disposition pour répondre à toutes nos interrogations.

Il conclut en disant qu'il restait extrêmement vigilant et offensif, qu'il garde contact avec le Président du Conseil Général, Sophie L'HOTE, Mireille BORDES et précise qu'il a adressé un courrier au propriétaire des murs pour savoir quelles sont ses intentions. Copie des différents courriers est à la disposition de ceux qui le désirent.

Mr DASSEUX en fait la demande.

2. Sur le P.D.U il rappelle la philosophie qu'il a exprimée publiquement à plusieurs reprises. Il y a 4 objectifs majeurs :

- Améliorer la fréquentation de PERIBUS et faciliter les liaisons par les transports en commun (Bus et T.E.R)
- Diminuer la part des voitures et des camions.
- Favoriser les modes de déplacement doux (le vélo et la marche).
- Harmoniser la réglementation et la circulation des poids lourds.

Il a toujours dit qu'il fallait lier la contrainte écologique à une circulation plus sage. En effet, la part de la voiture se réduira si l'offre de transport en commun est attractive. Il rappelle que des contraintes financières et surtout des incertitudes pèsent sur nos décisions (réforme des collectivités locales, recours à l'impôt ménage...). Or une première fourchette estime entre 112 Millions d'euros et 73,5 Millions d'euros le montant des travaux si on réalise le P.D.U dans son intégralité alors que la C.A.P, sans ressources nouvelles, ne peut mettre que 9,4 Millions d'euros.

Il rappelle que le P.D.U est un projet global étalé dans le temps, que les 2 ponts et les contournantes sont nécessaires et que son approbation définitive se fera vers la fin du 1° semestre 2011.

Il propose une réunion interne regroupant les Elus, les techniciens de la Mairie et de la C.A.P le 5 Mai prochain à 18 H 30, salle du conseil municipal.

A l'issue de cette réunion, il souhaiterait associer et cela dans le cadre d'une large concertation, le Conseil des Sages et les Associations de quartiers concernées.

Patrick CAPOT précise qu'il y aura une réunion publique le 26 Mai

3. Sur les ateliers S.N.C.F Monsieur le Maire réunira le comité de vigilance vendredi 16 avril prochain à 18 H à la Mairie. Il ne s'agira pas d'une réunion publique. Y assisteront les représentants syndicaux, les représentants de partis politiques qui se sont associés à ce combat et les élus de la commune qui le souhaitent.

Il est à nouveau pessimiste car nous recevons des signes inquiétants tels que le départ du directeur régional qui s'était montré très attentif à notre démarche et les syndicats qui disent que 7 départements en retraite n'ont pas été remplacés.

Monsieur le Maire propose d'examiner l'ordre du jour.

Point 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL RELATIF A L'ANNEE 2009

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur André DESCHAMPS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté	801 392,73			260 148,92	801 392,73	260 148,92
Opération	2 126 784,72	2 713 775,90	9 283 320,91	9 819 314,03	11 410 105,63	12 533 089,93

De l'exercice						
TOTAUX	2 928 177,45	2 713 775,90	9 283 320,91	10 079 462,95	12 211 498,36	12 793 238,85
Résultats de clôture	214 401,55			796 142,04		581 740,49
Reste à réaliser	1 113 080,00	726 000,00			1 113 080,00	726 000,00
TOTAUX CUMULES	4 041 257,45	3 439 775,90	9 283 320,91	10 079 462,95	13 324 578,36	13 519 238,85
Résultats définitifs	601 481,55			796 142,04		194 660,49

- 2°) Vote, après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif, le Compte de Gestion présenté par Monsieur Le Trésorier ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5°) Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M14 les résultats de la section de fonctionnement soit 796 142,04 Euros.

Cette affectation sur l'exercice 2010 se traduira par un titre budgétaire au compte 1068 comme suit :

- affectation aux réserves 214 401,55 €
- report à nouveau 581 740,49 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Joëlle CONTIE mène les débats. Elle donne la parole à Patrick CAPOT qui fait remarquer une erreur de transcription de chiffres, que nous rectifions aussitôt.

Monsieur DASSEUX prend la parole :

« Ce compte administratif, comme tout compte administratif, doit faire l'objet d'une étude approfondie puisque c'est la preuve ou non que nous avons bien fait de voter, ou pas, le budget de l'année précédente.

Or, nous estimons que l'excédent de fonctionnement s'élèverait à la somme de 260 148,92 € et les dépenses d'investissement montrent un solde d'exécution négatif de 801 392 €. Ce solde négatif de 801 392 € représente quelque chose d'important qui a été voté et pas exécuté. C'est pour cette raison que n'ayant pas voté le budget en 2009, vous comprendrez aisément que les comptes administratifs nous confortent dans notre position et donc nous voterons contre. »

Joëlle CONTIE passe la parole à Hamid EL MOUEFFAK :

« Je voudrais ajouter quelques points concernant l'analyse du compte administratif 2009, sans revenir sur ce qui a été dit par Michel DASSEUX et le vote négatif du budget 2009.

Ce qui ressort quand on analyse le C.A 2009, c'est qu'on dégage encore une épargne brute très faible qui tourne autour de 472 924 €. Quand on fait la différence entre les

recettes et les dépenses de fonctionnement réelles on ne peut plus rembourser le capital des emprunts qui s'élève à 859 663 €. Si on fait la différence entre cette épargne brute de 472 924 € et les 859 663 € on se trouve avec une épargne nette négative de - 386 739 €, qui ne permet pas de dégager d'autofinancement.

Quelques précisions sur les dépenses de fonctionnement et notamment sur 2 chapitres importants :

Chapitre 011 : Charges à caractère général.

Article 611 « Contrats, prestations » : on a réalisé 118 522,07 € au lieu de 67 350 € qui étaient prévus au budget primitif 2009.

Chapitre 012 : Charges de personnel.

Article 64131 « Rémunération personnel non titulaire » : il était prévu 369 020 € alors que nous avons 418 214,33 €.

Article 6218 « Autres personnels ». Cet article n'était pas prévu et il s'élève à la somme de 11 556,23 €.

Il voudrait avoir des précisions par rapport à ces 2 éléments car vraisemblablement ce sont des charges de remboursement de personnel non titulaire et qu'il devrait y avoir des remboursements de salaires.

Yves LE ROUZIC lui fait remarquer que nous n'allons pas refaire une commission des finances.

Joëlle CONTIE lui redonne la parole afin qu'il termine son intervention sur le compte administratif.

Sur l'investissement : on constate que seulement la moitié a été réalisée. Il reste encore à réaliser pour 1 113 080 € et l'emprunt a été pratiquement utilisé à 100 %.

Il souhaite avoir des précisions sur les 5 chapitres suivants :

- matériel roulant	Reste à réaliser	107 180 €
- bâtiments	“ “	176 600 €
- voirie	“ “	259 000 €
- projet FEDER	“ “	421 600 €
- Etudes	“ “	89 000 €

Yves LE ROUZIC lui répond que l'ensemble des ces points a été délibéré en commission. Ce sont des sommes qui sont engagées, mises au budget, c'est ce que la loi nous oblige à faire. Nous avons l'argent avant de commencer les travaux. Ces derniers sont d'ailleurs en cours de réalisation, notamment l'espace J. Auriol mais ils ont pris du retard dû au rude hiver que nous avons eu.

Jean-François MARTINEAU ajoute qu'en ce qui concerne le matériel roulant, nous avons envisagé des achats que nous avons eu du mal à concrétiser, notamment une nacelle, très difficile à trouver vu les montants que nous avons provisionnés. L'acquisition d'un véhicule pour la tonte ne s'est pas avérée aussi intéressante qu'on le pensait. Par ailleurs, on a eu des changements de personnel au niveau du service technique qui nous ont gêné dans le suivi et la réalisation de certains travaux.

Pour la réfection de l'avenue Edouard Michel, nous avons été obligés d'attendre et de faire passer les travaux de conduite d'eau avant de pouvoir engager ce que nous voulions faire pour ne pas abîmer une réalisation neuve.

Ce sont des éléments qui ont fait glisser certains investissements.

Joëlle CONTIE remercie Jean-François MARTINEAU et propose de passer au vote.

Le présent Compte Administratif est adopté par 22 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Point N° 2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2009

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

L'assemblée délibérante réunie sous la Présidence de Monsieur André DESCHAMPS,

- PREND ACTE des résultats comptables du Compte Administratif de l'exercice 2009 qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation (Excédent) : 206 357,38 €

- section d'investissement (Déficit) : 204 630,91 €

- VOTE le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif.

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- DECIDE d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4 les résultats de la section de fonctionnement soit 206 357,38 €.

Cette affectation sur l'exercice 2010 se traduira par un titre budgétaire au compte 1068 comme suit :

- Affectation aux réserves : 204 630,91 €

- Report à nouveau : 1 726,47 €

Le présent Compte Administratif est adopté par 22 voix pour et 5 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Maire regagne la salle et propose d'examiner le point suivant.

Point N° 3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif examiné par la Commission des Finances du 1er avril 2010.

Les recettes et les dépenses sont présentées en équilibre à la somme de **DIX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE CINQ MILLE CENT SOIXANTE CINQ EUROS (10 665 165,00 €)** pour la section de fonctionnement et à la somme de **TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES (3 394 476,55 €)** pour la section d'investissement.

Intervention de Patrick CAPOT :

J'évoque brièvement deux aspects pour me positionner dans le vote :

Le budget présenté ce soir en conseil s'inscrit dans un fort climat de crise.

1°/ Sur la nature de cette crise institutionnelle : en limitant les pouvoirs des élus, en étriquant financièrement les collectivités, en attaquant la démocratie, le gouvernement fait le choix d'ouvrir des pans entiers de notre économie et des services à la privatisation, sources d'inégalités et d'exclusions !

C'est la traduction pure et simple dans le domaine public de la logique libérale qui est à l'origine de la crise financière, économique et sociale.

2°/ Pour le deuxième aspect, mon positionnement dans ce contexte je le ferai en me félicitant tout d'abord de votre décision, dans ce climat d'incertitude, de ne pas

nous soumettre une augmentation supplémentaire du taux des taxes communales et je remarque que des arguments que j'avais formulés en 2009, non pris en compte alors, ont été retenus dans ce contexte budgétaire : la paupérisation de la population, la baisse du pouvoir d'achat des ménages et l'aggravation de la vie des gens liée au chômage, particulièrement à Coulounieix-Chamiers.

En votant le budget qui nous est soumis je formulerai bien évidemment quelques remarques :

Vous avez revu à la baisse votre projet d'une éventuelle bibliothèque puisqu'il s'agira d'un transfert au premier étage du Château des Izards, ce qui ne peut constituer qu'une solution transitoire à mes yeux en attendant un projet de bibliothèque et de maison de la culture pour notre ville que vous appelez de tous vos vœux dans le mandat précédent et par la suite dans vos objectifs prioritaires !

Je vous donne acte des choix d'investissement pour les travaux de voirie, puisque aucun arrêté municipal n'a pu empêcher les intempéries hivernales : le gel, le dégel accompagnés de la circulation en transit sur la commune qui détériorent « naturellement et mécaniquement notre voirie !

En votant pour votre budget, j'émets le vœu que pour l'avenir nous fassions en sorte que les citoyens, dans la cité comme dans l'entreprise, puissent intervenir dans les choix et les décisions.

Monsieur le Maire remercie Mr CAPOT de cette bonne surprise et donne la parole à Mr EL MOUEFFAK.

« Nous saluons le choix que vous avez fait de ne pas augmenter les taux d'imposition dans un climat de crise où les ménages souffrent mais regrettons que ce budget n'ait pas été pris en compte les contraintes budgétaires de l'Etat.

Puisque ce dernier ne donne pas les dotations nécessaires aux Communes, il fallait être vigilant dans la construction du budget.

Nous avons constaté une forte augmentation de l'ordre de + 7 % en fonctionnement par rapport à 2009, sachant que le niveau de vie n'augmente que de 1,3 % et le niveau de vie des communes de 3 à 4 %. De plus, si on décortique au niveau des charges courantes, en fonctionnement, on relève une augmentation de plus de 10 % et pour les charges de personnel de l'ordre de 6 % alors que les recettes n'augmentent que de 3 %.

On constate donc une évolution plus rapide en dépenses qu'en recettes.

Je pense que dans un moment de contraintes, il fallait rester à un niveau plus bas d'augmentation.

Toujours en section de fonctionnement, je voudrais signaler 3 éléments importants :

- Contrats, prestations : augmentation de 34 %*
- Fêtes et cérémonies : augmentation de 30 %*
- Personnel non titulaire : augmentation de 55 %*

En section d'investissement, seulement 592 698 € sont prévus cette année alors qu'en 2009 étaient prévus 2 099 490 € en dépenses d'équipements, voirie et bâtiments. On constate une chute importante. »

En réponse Mr le Maire lui dit qu'ils ne doivent pas faire la même lecture et qu'il faut rester objectif.

Mme ESCLAFFER prend la parole et revient sur les charges de personnel contractuel. Elle remercie Mr le Maire d'avoir répondu à son mail mais voudrait des

précisions car elle ne comprend pas pourquoi il y a une telle différence entre 2009 et 2010, pourquoi on augmente le budget de 54 %.

Elle s'est rendue compte qu'au niveau des emplois pour le péri-scolaire et la restauration scolaire (contractuels et animateurs), le montant qui est inscrit représente environ 17 équivalents temps plein et trouve que ça fait beaucoup pour des remplacements..

Le deuxième point qu'elle aborde concerne les travaux routiers.

« Il a été dit tout à l'heure qu'il y avait des travaux en cours et pour cette raison il y avait des restes à réaliser. D'année en année le budget investissement routier se réduit à une peau de chagrin. Nous étions en 2008 à 1 Million, en 2009 à 739 000 et en 2010 à 537 000 €. De plus, il y a 249 000 € de reste à réaliser de travaux en cours, ce qui veut dire que pour cette année, en investissement, nous n'aurions que 288 000 €, ce qui ne permettra pas de faire beaucoup de kilomètres de routes. Je vais me répéter, mais comme je l'ai dit l'an dernier, vous deviez faire tout le réseau routier en 3 ans. Le 3° budget c'est celui-ci et j'ai peur que nous ayons encore de gros dégâts et de gros trous sur les routes pendant encore quelques années. »

Yves LE ROUZIC lui répond qu'en ce qui concerne le personnel, l'augmentation correspond à des C.A.E pour lesquels nous touchons des remboursements ainsi qu'à des apprentis et précise qu'au niveau du péri-scolaire nous avons de très nombreux agents malades.

Arlette ESCLAFFER *« trouve cependant qu'il y a beaucoup d'équivalents temps plein pour quelques heures par jour. Quant aux atténuations de charges, elles diminuent d'année en année alors que si vous avez plus de contrats aidés, vous devriez avoir plus d'atténuations de charges ; or, c'est le contraire. »*

Mr le Maire et Yves LE ROUZIC répondent qu'il y a un décalage dans les remboursements des aides ; Yves LE ROUZIC lui précise qu'il y a aussi les mises à disposition de personnel qui s'y ajoutent.

Mr le Maire demande quelle est leur position et Mr DASSEUX fait la déclaration suivante :

« Après une étude assez poussée du budget que nous avons pu mener à quelques uns, on arrive donc Mr le Maire, après avoir entendu les explications données par votre adjoint aux finances, au moment ou oui ou non, il va falloir voter ce budget 2010.

Notre groupe est intervenu à plusieurs reprises comme vous avez pu le voir car nous l'avons étudié par le menu, bien plus à fond que cela n'a été fait, je crois, en commission des finances -je n'y suis plus, j'en suis heureux- . Je voulais rappeler que notre participation est active et voudrait l'être encore plus au sein des commissions dans le but d'étudier en détail les différents dossiers et non les survoler. Comme je vous l'ai déjà signalé à ce n'est malheureusement pas le cas, nous ne désespérons pas par contre que les choses s'améliorent d'ici quelques années. Vous imaginez aisément que nous souhaitons le développement harmonieux et efficace de notre commune puisque nous sommes toujours prêts à faire des suggestions si toutefois on nous les demande. »

Mr le Maire lui fait remarquer qu'on n'entend pas trop leurs suggestions. Il lui rappelle qu'ils ont toujours eu la possibilité de débattre, qu'ils peuvent faire en permanence des suggestions, qu'ils cessent donc de dire qu'ils n'ont pas cette opportunité car personne ne le croira.

Mr DASSEUX : « *Je travaille en commission des travaux avec un adjoint que j'estime, mais je ne peux obtenir de réponse précise aux questions que je pose. Quand on parle du déplacement de la bibliothèque, des travaux de réfection la salle G. Philipe... on ne donne pas de réponse alors ne dites pas que c'est nous qui mettons de la mauvaise volonté* »

Mr le Maire lui répond qu'il a du mal à comprendre que lorsqu'il pose une question précise il ne puisse pas avoir de réponse précise ! « Je suis perplexé Mr DASSEUX, car lorsque vous êtes en commission, on y répond à vos questions, ne dites pas le contraire, dites plutôt que les réponses ne vous conviennent pas » !

Mr DASSEUX persiste à dire que sans incriminer Mr MARTINEAU, ce dernier n'a pas eu la possibilité de lui répondre.

Mr le Maire lui demande d'arrêter de dire de telles choses et ajoute « quand on vous connaît Mr DASSEUX, dire que vous ne pouvez pas vous exprimer, que vous ne pouvez pas poser de questions et que vous n'avez pas de réponse, c'est un langage qu'on ne peut pas comprendre. Je ne peux pas l'admettre car vous avez eu automatiquement des réponses, qui ne vous ont peut être pas convenu, ça je veux bien l'entendre ! »

Il redonne la parole à Mr DASSEUX :

« *En ce qui concerne G. Philipe, je ne dis pas que je peux pas m'exprimer en commission, mais je n'obtiens pas de réponse quand je pose la question de savoir de quelle nature seront les matériaux utilisés ou d'avoir une précision sur le plan présenté...* »

Jean-François MARTINEAU lui répond qu'en ce qui concerne le plan, il lui a donné la précision demandée. Pour ce qui est du projet lui-même et vu son ampleur (réaménagement de l'entrée de la salle) ça ne nécessitait pas un concours d'architecte. Il a donc estimé que les esquisses présentées étaient suffisantes.

Mr le Maire rappelle que nous sommes sur le budget et que nous sommes en train de refaire une commission des travaux. Il demande à Mr DASSEUX de terminer son intervention.

Mr DASSEUX : « *Je voulais dire que certes pour 2010 vous n'augmentez pas les impôts locaux, vous l'aviez fait les 2 années précédentes. En ce qui concerne les impôts, je préfère utiliser le mot de contribution parce que pour moi la contribution prouve qu'on réalise quelque chose, qu'il y a un retour notamment sur l'investissement et un homme d'état allemand disait « les impôts d'aujourd'hui sont les profits demain et les emplois d'après demain » ce qui veut dire qu'aujourd'hui il faut quand même réaliser si on veut avoir des retours par la suite. Or, nous constatons avec regret que malgré les recommandations du percepteur le budget de fonctionnement passe en 3 ans, de 67,62 % à 75,86 % en 2010 alors que l'investissement tombe lui, de 32,38 % à 24,14 % en 2010. Depuis 2008 la baisse de l'investissement sur les bâtiments tombe d'environ 36 %, alors évidemment vous pouvez moins réaliser. Pour les routes, si l'on en croit les sommes inscrites entre 2008 et 2010, la baisse est d'environ 45 %. En ce qui concerne le personnel, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre adjoint et comme l'a développé Mme ESCLAFFER, je crois qu'il faut qu'on s'y penche quand même. Nous avons de sérieuses inquiétudes. En effet, notre philosophie dans notre groupe concernant le personnel, n'est pas le développement de la précarité de l'emploi mais bien l'inverse*

et pourtant développer l'idée qu'on embauche des C.D.D et des contractuels pour les remercier plus facilement ne va pas dans le sens des idées que notre groupe défend. Si je dis ça, je le dis calmement, je ne veux pas mettre le feu à la séance, je sais qu'il y a un de vos adjoints qui a déclaré devant un groupe, les Anciens je crois, qu'on embauchait des C.D.D et des contractuels pour, lorsqu'on n'en a plus besoin, les remercier plus facilement. Je dis, moi ce n'est pas mon point de vue. Vous avez peut-être raison de penser autrement mais alors mettez le dans les faits parce qu'il y a un moment où les actions doivent correspondre aux idées que l'on prône. Quoiqu'il en soit une augmentation de 37 % des charges pour le personnel non titulaire nous paraît excessive et 10 % de plus pour le personnel titulaire est une majoration bien supérieure aux 2 à 4 % annuels qu'on a l'habitude de faire.

Pour ce qui est des subventions, il nous manque quelques explications pour les sommes sans doute justifiées et vous avez apporté une partie de la réponse en disant qu'il fallait rémunérer les personnes mises à disposition, mais nous aurions aimé les avoir en commission et je crois qu'il n'en a pas été débattu car il y a des différences importantes qui ont quelques raisons de nous inquiéter. Je voudrais conclure, car j'ai l'air de sacrément vous embêter, mais ce budget est sans ambition et ne permet pas un développement harmonieux et efficace de notre commune parce que les dépenses de fonctionnement augmentent considérablement, parce que le niveau des investissements est le plus bas enregistré depuis 8 ans, parce que l'absence de travail en commission ne nous permet pas de faire des propositions sérieuses.

Juste un mot, je ne pensais pas intervenir sur ce sujet mais Mr CAPOT, dans son intervention sur la bibliothèque, m'incite à le faire. Je trouve et j'aimerais bien qu'on en débattenne dans les commissions ad hoc : culture et travaux/urbanisme. Je trouve que déplacer cette bibliothèque de son lieu actuel, qui est vraiment trop petit, pour la mettre au 1^o étage du château des Izards, n'est pas pour nous une bonne chose ; il y avait d'autres solutions que nous mettrons sur la table si on nous invite à en parler en commission.

Pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer nous voterons contre le budget. »

Mr le Maire donne la parole à Mireille BORDES :

« Je voudrais préciser que j'appartiens au groupe socialistes et divers gauche et je tiens à rester dans ce groupe mais je n'autorise pas Mr DASSEUX à dire Nous quand il parle de son groupe, sans préciser qu'il n'a pas tenu informé d'autres personnes de son groupe. D'autre part, je tiens à signaler que je suis tout à fait satisfaite de la présentation de votre budget Monsieur le Maire. Vous avez respecté certains de vos engagements, notamment la non augmentation des taxes communales et je voterai ce budget. »

Mr le Maire la remercie et donne la parole à Francis CORTEZ :

Il nous est reproché d'avoir une augmentation de la masse salariale de 7%. Cela s'explique :

- Vous avez embauché des stagiaires et des contrats à durée déterminée. Nous pouvions ne pas les titulariser. Notre sensibilité de gauche en a décidé autrement et nous le revendiquons.

- Le GVT décidé au niveau national par l'Etat et les syndicats avoisine les 3,50% par an. Nous le respectons.

Lorsque nous ajoutons ces deux éléments, il y a effectivement une augmentation.

Vous reprochez une augmentation des charges à caractère général de 10%. Nous sommes obligés de payer les factures sous 30 jours. Vous disposiez de 60 jours que vous avez largement utilisé en payant de nombreuses factures de novembre et

décembre l'année suivante. Aujourd'hui, il faut rattraper votre retard et payer 13,5 mois en 12 mois. Cela explique les 10% de hausse de ces charges.

Sur les investissements, il est vrai que nous les réduisons par rapport à vous mais :

- Qui a payé les dépassements importants de devis sur les vestiaires et la fontaine commandés par l'ancienne équipe ? Nous et les colomnièrois.
- Qui est obligé de démolir le Netto que vous avez acheté et qui n'a aucune valeur car construit sur du remblai et chargé d'amiante ? Nous et les colomnièrois.
- Qui paye des annuités élevées suite aux différentes renégociations de la dette réalisées par l'équipe ancienne ? Nous et les colomnièrois.
- Qui met aux normes les bâtiments de la commune ? Nous et les colomnièrois.
- Qui doit remplacer et payer les bus et matériels obsolètes ? Nous et les colomnièrois.
- Qui doit payer des coûts de chauffage élevés pour des bâtiments mal aménagés par l'équipe précédente ? Nous et les colomnièrois.

Sur les impôts, vous parlez des hausses que nous avons votées mais vous avez augmenté les taux en moyenne de 2,70 % par an alors que nous ne les avons augmentés que de 0,80 % en moyenne soit 3 fois moins que vous.

Intervention de Bernard BARBARY :

Depuis le début de notre mandat nous nous efforçons de contrôler une situation très difficile sur le plan budgétaire et financier.

C'est une situation que nous avons analysée dès avant notre prise de fonction. Nous la connaissions et nous avons dit à la population que nous la connaissions.

En effet le niveau des investissements successifs réalisés par le passé a été pour beaucoup financé par l'emprunt entraînant un endettement hors de proportions par rapport aux recettes de la Commune.

L'endettement cumulé fait que c'est précisément sur cette année et les quelques 3 à 4 années à venir que nous atteignons le point culminant de la dette.

Nous gérons cette situation d'endettement au plus près dans un contexte de charges structurelles très rigides à la baisse. C'est le cas précisément de notre masse salariale sur laquelle il est très difficile de s'exonérer des évolutions de charges liés au statut de la fonction publique et dans tous les cas nous ne souhaitons absolument pas affecter l'emploi des personnels.

Aussi nos marges de manœuvre sont extrêmement faibles.

Il s'agit en résumé de ramener le train de vie de la Commune à son niveau de ressource réel.

C'est une gestion de rigueur et de stabilisation de la situation budgétaire et financière que nous engageons. Nous avons la responsabilité de cette stabilisation parce que sans cela notre commune allait droit au mur.

Aussi les choix d'investissement qui sont et seront les nôtres iront à l'essentiel c'est-à-dire à l'amélioration et à la maintenance des biens communs tel que la voirie ou les services à la population.

Le chantier de rétablissement que nous engageons est un chantier de longue haleine. Les contraintes financières qui sont les nôtres ne seront pas levées de sitôt. Le chantier dont nous parlons sera l'affaire de ce mandat et probablement aussi de l'équipe qui prendra la relève lors du prochain mandat en 2014.

Nous engageons pour cela un contrôle centralisé et précis des dépenses. Nous conduisons un travail prospectif et collectif très suivi au niveau de notre équipe. Les objectifs de rigueur qui s'imposent à nous ne sont pas des plus amusants mais comme je l'ai déjà souligné il ressort de notre responsabilité et de ce qui est de l'intérêt général de notre Commune, de poursuivre une politique de stabilisation et de ré-équilibre de la situation financière et budgétaire de la Commune qui demandera du temps et s'imposera même au delà du mandat de l'équipe actuelle.

Ces enjeux ne sont ni faciles ni réjouissants d'autant qu'ils s'inscrivent dans un contexte de détérioration déjà observé et qui risque de s'aggraver des recettes des collectivités locales.

Certaines communes ont des réserves ou des conditions qui leur permettront sans doute de bien passer cette période de restriction des recettes. Ce ne sera pas facile pour celles qui partent avec un handicap et des marges aussi faibles que les nôtres.

Malgré tout, en solidarité avec nos concitoyens les plus menacés, nous avons décidé de ne pas augmenter la fiscalité en 2010.

Ce qui paraît vraiment extraordinaire, c'est que dans le contexte général et celui propre à notre Commune, à un moment où la population est sévèrement touchée au niveau emploi et pouvoir d'achat... c'est que vous choisissiez ce moment précis pour vous opposer au nécessaire ré-équilibre des finances de la Commune en ne votant pas le budget construit à partir d'un choix qui est de ne pas augmenter les impôts.

La parole est donnée à Mme CONTIE :

« Je voudrais souligner, Mr DASSEUX, qu'au niveau des contrats à durée déterminée, notre politique dans le domaine du scolaire et périscolaire, est de donner la priorité aux jeunes ou étudiants habitants de la commune. Les emplois ne sont plus aussi précaires puisque notre volonté municipale est de donner plus d'heures, c'est-à-dire matin, midi et soir à la même personne.

4 à 5 H par jour, certes ce ne sont pas des salaires importants mais c'est mieux que 2 H comme tous les contrats antérieurs depuis de nombreuses années.

Je précise que la qualité des services est maintenue.

Je voudrais dire aussi que nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts car, comme l'a dit Mr CAPOT et comme beaucoup l'ont dit, nous sommes en période de crise et nous avons aussi souhaité ne pas augmenter les services scolaires et périscolaires (la restauration) en précisant bien que la qualité des services sera maintenue, même améliorée puisque nous servons 2 repas bio depuis 2 ans.

C'est un budget de rigueur certes, peut être pas ambitieux à vos yeux, mais réfléchi et selon nos moyens car en période de crise, les citoyens et les citoyennes de notre commune ne sont pas épargnés. Nous devons en tenir compte pour ne pas les pénaliser davantage. Lors des orientations budgétaires, vous l'aviez souligné Mr EL MOUEFFAK et ce soir on voit le contraire puisque vous vous positionnez contre le budget.

Un hiver rigoureux a endommagé notre voirie et nos équipes municipales sont à l'œuvre depuis plusieurs semaines mais notre commune a un important réseau routier et ce sera une de nos priorités.

Nous travaillons au quotidien auprès de la population et avec la population. Si vous êtes passés dans la cité H.L.M vous avez pu constater que les cages d'escaliers ont été refaites grâce à notre partenariat avec l'Office, les différents partenaires et la Régie de quartier. Il faut phaser les investissements. Effectivement, on n'a pas beaucoup d'investissements, on n'a pas de projets ambitieux mais quand on n'a pas de moyens on fait avec. La population de notre commune est prête à le comprendre.

Nous travaillons ainsi depuis plus de 18 mois mais il faut du temps pour redresser la situation financière dans laquelle nous avons trouvé la commune.

C'est aussi un soutien important aux associations pour lesquelles le budget est resté le même.

Nous avons du assumer, comme l'ont dit Mr CORTEZ et Mr le Maire, des investissements que vous aviez engagés. »

Mr le Maire donne la parole à Frédérique RIVIERE :

« Je voulais revenir sur vos propos Mr DASSEUX concernant la commission sur les subventions. Il y a eu une première réunion où vous étiez absent. Lors de la seconde commission, un tableau a été remis et un temps de parole a été donné à chacun et je me souviens bien que vous avez posé les questions qui vous semblaient utiles ; j'ai répondu à ces questions. Je ne vois donc pas pourquoi il y en aurait ce soir qui restent en suspens. »

Intervention de Mme LEFEUVRE :

« Vous avez dit que c'était un budget sans ambition. Je crois qu'avec une dette de l'ordre de 12 % on ne peut pas se permettre un budget ambitieux. Je crois qu'il faut un budget sérieux et rigoureux, ce que nous avons fait. Quand on parle du déplacement de la bibliothèque, il n'y avait pas possibilité d'investir dans une médiathèque ou dans un lieu à construire. C'était donc le transfert vers le château des Izards ou rien. Or on connaît les locaux de la bibliothèque qui sont vraiment très petits : 80 m2 seulement pour 9 000 habitants. Aux Izards, la surface va doubler (voire un peu plus) et je pense que c'est une très bonne idée qui permettra à ce lieu de devenir davantage culturel. Ultérieurement, quand nous en aurons les moyens, nous verrons comment nous pourrions agrandir et rendre ce lieu encore plus ouvert vers une médiathèque ou autre... »

Mr le Maire intervient à son tour :

« Dans un contexte économique et social très difficile et compte tenu des incertitudes liées aux conséquences de la réforme des collectivités territoriales ne favorisant pas une appréciation sereine de nos futures ressources financières, nous avons bâti un budget 2010 rigoureux, responsable, solidaire et ambitieux.

Conformément à nos engagements, nous décidons de ne pas pénaliser davantage les Colomniérois. Cela se traduit par un choix politique fort de ne procéder à AUCUNE augmentation des impôts locaux ainsi qu'au maintien des tarifs des services municipaux. Il me semble que c'était une demande prégnante de la part de vos groupes dits d'opposition !!!

Le seul souci qui doit guider notre action politique est le souci –surtout en période de crise !!- le souci de l'intérêt général et du bien commun !!! C'est ce seul esprit là qui anime notre groupe et qui a présidé dans les commissions. Certes nous pouvons encore améliorer le dialogue et le véritable débat, à la condition que chacun fasse un effort. D'ailleurs vous avez salué certains de nos choix, alors pourquoi cette frilosité, cette logique partisane que nous ne comprenons pas !!! Qu'est-ce que cela cache ?

Bien entendu que nous sommes rigoureux !!! Avec votre assentiment nous avons recruté un agent véritable directeur financier et nous avons centralisé les bons de commande sur 2 pôles !! Nous assurons la nouvelle contrainte réglementaire du paiement des factures à 30 jours !!

Vous minimisez l'impact de la dette !!! Mais elle est bien là !! Certes il a été réalisé, mais désormais il nous faut payer et digérer tous les investissements !! Et nous voulons conjuguer désormais la logique de gestion avec la logique de réalisation !!!

Pour cela nous devons commencer à nous désendetter !!! Pratiquement 11 à 12 % de notre budget part à régler notre dette !! A partir de cette année nous allons ramener le capital du en deçà de 11 millions d'euros et réduire ainsi progressivement nos annuité !! C'est ce qu'ont fait déjà des collectivités comme les Landes ou des communes proches de nous !!!

Ensuite, vous dites trop d'augmentation des dépenses de fonctionnement !

J'ai déjà parlé des bons de commande, je pense qu'il faut être très rigoureux sur la maîtrise des fluides !

Votre annonce de + 7 % de hausse de fonctionnement est erronée ! En réalité elle est de 5,9 %. Nous y sommes contraints en raison de notre obligation de facturation sur 13 mois 1/2 –contrainte réglementaire que vous n'avez pas connu mes chers collègues !!

Par contre, il faudra continuer à rechercher des économies, des produits comme nous l'avons fait pour la communication en maintenant bien entendu notre charte éthique.

Sur la gestion délicate des ressources humaines, là aussi je pense qu'en période de crise nous avons été raisonnables. Je rappelle que le tableau des effectifs reste inchangé !! Je rappelle que, arrivés aux affaires en Mars 2008, nous n'avons procédé à AUCUNE chasse aux sorcières !!! Je rappelle que profitant de départs à la retraite nous avons commencé à intégrer dans le personnel titulaire des agents qui étaient en contrat précaire depuis de très nombreuses années et que nous continuerons cet effort de manière juste et équitable !!! Je rappelle que conformément à nos engagements nous avons voulu que tous les agents qui le souhaitaient puissent bénéficier de la couverture sociale MUTEX !!! Je rappelle aussi que nous avons voulu assurer une formation de qualité pour de jeunes apprentis !!! Je rappelle aussi que nous recentrerons nos tâches sur les compétences dévolues aux communes et sur l'entretien du patrimoine communal avec une forte priorité sur les écoles !! Enfin, je rappelle que nous n'en sommes pas nous à 27 C.A.E !!!

Sur les investissements, le budget élaboré en concertation dans le cadre de chaque commission propose des réalisations concrètes attendues par les Colomniérois :

- 1. Un effort notable sur la voirie : routes de Coursac, de Razac, Av. des Eglantiers, route d'Atur/Sansonnet, Rues Mendès France, Albert Pestour, Allée des Vergers, Rue du Gal Margueritte, Allée de Plancheix, Rue Maurice Thorez, Les Quicoux, rue Alain Savary, Charbonnières, la Petite Forêt, les Andrieux, le Bas-Chamiers, Av. Galliéni, rues Louise Michel et Suzanne Lacorre, le devant des commerces du Bourg, pour 540 000 €*
- 2. La deuxième tranche de travaux à Gérard Philippe pour 150 000 €*
- 3. Le déménagement de la bibliothèque au Château des Izards pour 126 000 €.*
- 4. Un total d'investissements pour les bâtiments communaux d'un montant de 396 000 € soit presque 400 000 €*
- 5. Un total d'opérations FEDER pour 318 700 € avec l'espace jeunes/service des sports, l'espace multisports J. Auriol et le D.S.U.*
- 6. L'acquisition de la maison Ferrand.*
- 7. L'acquisition de véhicules et la future acquisition du bus scolaire et de matériels techniques, scolaires et informatiques.*
- 8. Sans oublier l'étude sur la cuisine centrale.*

Bref, un investissement pour pratiquement 2 millions d'euros ; 1 977 060 € exactement, aussi mes chers collègues, je vous demande d'adopter ce budget.

Vous votez contre ? Nous sommes bien d'accord ?

Vous votez contre la non augmentation des taux d'imposition ? Dont acte !

Le budget primitif 2010 est approuvé par 24 voix pour et 5 voix contre.

Point N° 4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010- BUDGET ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif examiné par la Commission des Finances le 1er avril 2010.

Les recettes et les dépenses du budget assainissement sont équilibrées à la somme de **CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENT VINGT SIX EUROS ET QUARANTE SEPT CENTIMES** (118 226,47 €) pour la section d'exploitation et **SIX CENT DOUZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS ET QUATRE VINGT ONZE CENTIMES** (612 550,91 €) pour la section d'investissement.

Le présent budget adopté par 24 voix pour et 5 voix contre.

Point N° 5 - FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2010

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

La Commission des Finances propose de maintenir les taux d'imposition applicables en 2010, comme suit :

- Taxe d'Habitation	15,41 %
- Foncier Bâti	49,36 %
- Foncier Non Bâti	169,77 %

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point N° 6 - FINANCEMENT TRESORERIE

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE, Maire, propose de contracter auprès d'un organisme bancaire une LIGNE DE TRESORERIE d'un montant de 300 000 euros dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- CAPITAL : 1 an (délai maximum),
- INTERETS : sur la base des fonds réellement utilisés.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Point N° 7 - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

Afin de financer les travaux d'investissement de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt de NEUF CENTS MILLE

(900 000 Euros) qui pourra être demandé par tranches auprès de divers organismes de prêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 5 abstentions, autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 900 000,00 €

Point N° 8 - SUBVENTIONS 2010

Rapporteur : Madame Frédérique RIVIERE

Le Conseil Municipal, sur le rapport de la Commission des Finances et sur la proposition de Monsieur le Maire, fixe le montant des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2010, comme indiqué dans le tableau ci-après. Ces subventions ont été arrêtées en prenant en compte les critères définis par la commission Jeunesse, Sport et Vie associative réunie le Lundi 22 Février 2010, à savoir :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- projets de subventions dans le cadre de convention avec la commune et dans le cadre d'objectifs menés de façon ponctuelle (ex. la félibrée),
- tenir compte des subventions d'équilibre de fonctionnement et autre forme de participation de la commune (locaux, fluides, personnels...),
- concernant les associations Nationales et Départementales à retombées locales ont été prises en compte la particularité humaniste dans le domaine de la Défense des Droits de l'Homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Mireille BORDES et Mr le Maire attirent l'attention sur l'association Ecoute le Voyage. En effet cette association est en cours de dissolution et il est question que le centre social St-Exupéry récupère la gestion des gens du voyage, du moins dans l'accompagnement social. Il est donc demandé de réserver les 600 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS 2010

	Associations Communales	
1	ALC	11 500,00 €
2	All boards family	2 000,00 €
3	Amicale des locataires CC	5 000,00 €
4	As College J MOULIN	200,00 €
5	Asso A Pestour	150,00 €
6	Asso echange franco Allemand	350,00 €
7	Assoc des habitants des Veyriers	150,00 €
8	CIFPH	300,00 €
9	comité CC et vallon du cerf	50,00 €
10	Comité des fetes	3 700,00 €
11	coteaux de France	150,00 €
12	FCPE college	534,00 €

13	FCPE élémentaire	534,00 €
14	FRANCAS	280,00 €
15	Le pari d'un bon départ	5 000,00 €
16	Ludogénération	2 500,00 €
17	Mieux vivre a pagot	800,00 €
18	CCA	310 000,00 €
19	Centre social	101 845,81 €
20	COS CHAMIERES	50 563,00 €
21	SYCOVAP	9 150,00 €
22	CUCS	38 000,00 €
23	A l'air libre	100,00 €
24	Arnault de Mareuil	500,00 €
25	Atelier artisanal Périgourdin	800,00 €
26	Banda do perigord	2 000,00 €
27	Les croquants d'escornebiou	1 000,00 €
28	MERILLER Vapeur	1 000,00 €
29	Vent d'ouest	500,00 €
30	FLEP	58 531,00 €
31	zicatous	200,00 €
32	AMICEAD	1 300,00 €
33	ANCAC	150,00 €
34	FNACA	230,00 €
35	FOPAC	250,00 €
36	la main tendue	150,00 €
37	Les fils des morts pour la France	150,00 €
38	Régie de quartier	20 000,00 €
39	Aikido club uranage	300,00 €
40	Alliance judo dordogne (AJDP)	1 000,00 €
41	ASPTT	13 931,00 €
42	Budo club	1 200,00 €
43	COCC	29 826,00 €
	Cocc hand transport	300,00 €
44	Corps harmonie nature	100,00 €
45	Entente cycliste trel /CC	2 000,00 €
46	Pétanque club	500,00 €
47	Rando plus 24	250,00 €
48	Streets jeunes	600,00 €
49	Karaté team	500,00 €
	<i>Associations caritatives</i>	
50	IMR	2 800,00 €
51	Radio 103	300,00 €
52	ADEPAPE	250,00 €
53	SANS RESERVE	3 000,00 €

54	Ecoute le voyage	600,00 €
55	INFODROIT	1 500,00 €
56	Action contre la faim	100,00 €
57	Institut Bergonié	150,00 €
58	Don du sang	200,00 €
59	Act chom Precaires Dep	400,00 €
60	MRAP	100,00 €
61	En tant que telle	200,00 €
62	Secours catholique	100,00 €
63	ASDASS	100,00 €
64	A Républicaine Anciens Combattants	200,00 €
65	A France Alzheimer Dordogne	100,00 €
66	SOS Femmes	150,00 €
67	AIDES	150,00 €
68	Alcool assistance	100,00 €
69	UNICEF	1 500,00 €
70	Association pecheurs a la ligne	0,00 €
71	MPH	150,00 €
72	L'arche de beleyme	250,00 €
73	Ass mem ami deportation	200,00 €
74	CIDEFF	150,00 €
75	AFSEP scler plaque	100,00 €
76	SOS CHATS LIBRES	50,00 €
78	Planning familial	500,00 €
79	Prevention routiere	150,00 €
81	Secours populaire	400,00 €
82	Rest du cœur	100,00 €
83	Banque alimentaire	1 000,00 €
84	UDAFF	400,00 €
85	Mission locale	2 775,00 €
86	APF	100,00 €
87	Dordogne Palestine	200,00 €
		698 649,81 €

Point N° 9 - EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE POUR DEUX ENTREPRISES NOUVELLES

Madame FERNANDES étant concernée par la présente délibération, quitte la salle.

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu les dispositions des articles 1464 C, 1383 A et 1464 B du Code Général des Impôts permettant d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les

entreprises nouvelles qui bénéficient de l'exonération d'impôts sur les bénéfices prévue à l'article 44 sexies et 44 septies du Code Général des Impôts pour les établissements qu'elles ont créés ou repris pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans, ni supérieure à cinq ans.

Vu la loi des finances du 30 décembre 2006,

Considérant les demandes émanant :

- de la société CFBAT s'installant à la Rampinsolle, parcelle AT 421 P,
- de la société RAYNAL s'installant boulevard Jean Moulin aux anciens entrepôts ZIEGLER,

Vu la nécessité de faciliter l'installation et la pérennisation des entreprises sur le territoire communal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'EXONERER de la taxe foncière les entreprises sus-évoquées pour une durée de deux ans à compter de l'année 2010,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire les démarches correspondantes.

Intervention de Patrick CAPOT :

Une question tout d'abord Monsieur le Maire :

D'où vient la société RAYNAL ?

Je reste très mesuré pour voter une exonération de taxe foncière d'une entreprise sur notre territoire dans le contexte actuel.

Quand au motif de pérenniser son installation, rien ne nous donne la garantie du maintien de son activité sur le territoire communal après les deux ans d'exonération !

Je formule à ce conseil le vœu que les élus communautaires soient particulièrement vigilants en examinant de très près cette pratique au sein du territoire de la communauté d'agglomération Périgourdine. Dans ce contexte de crise, cela pourrait devenir une pratique qui permet, s'il n'y a pas d'harmonie fiscale (à l'exemple de ce que garantissait la TPU), des délocalisations de société au gré des exonérations consenties !

Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

Bernard BARBARY lui apporte les précisions suivantes : cette entreprise avait besoin de locaux plus grands et avait la possibilité de réaliser un petit consortium avec d'autres artisans sur place. Par ailleurs, les appointements qui existent déjà lui conviennent parfaitement ainsi que les grands parkings. A défaut d'un dispositif plus favorable, celui-ci permet d'attirer des entreprises, donc des emplois. Il précise qu'il y aura un petit pôle emploi de type zone franche et rappelle que le bâtiment est acheté par l'intéressé, que Mr RAYNAL veut diversifier son entreprise, ce qui, compte tenu de ses lourds investissements, limite le risque qu'il parte par la suite

Mr le Maire rejoint les propos de Mr BARBARY. C'est un peu le principe des zones franches. On est dans une conjoncture difficile et si on veut attirer les entreprises et si elles veulent rester, il faut effectivement les inciter à venir.

Mireille BORDES rejoint Mr CAPOT en ce sens que la volonté d'être dans une communauté d'agglomération, c'est aussi une volonté de solidarité. Le fait de voir partir quelqu'une d'une commune de l'agglomération pour venir sur une autre commune de l'agglomération, la gêne.

Mr le Maire lui fait remarquer que nous avons aussi des entreprises qui sont parties sur des communes de la C.A.P et également en dehors. Par ailleurs, ce n'est pas une concurrence déloyale par rapport aux autres communes, puisqu'elle reste sur le territoire C.A.P. De plus, si cette implantation permet de créer des emplois, ce n'est pas négligeable.

Bernard BARBARY précise que le principe de cette délibération a été retenu en commission mais il est d'accord pour qu'il y ait un débat intercommunal.

Monsieur LE ROUZIC rappelle qu'il ne s'agit que de la Taxe Foncière et non pas de la Taxe Professionnelle, que les administrés lorsqu'ils construisent, ont droit à cette exonération de 2 ans. Là il s'agit de l'achat d'un bâtiment existant et d'une transformation. L'entreprise RAYNAL a des ambitions qu'elle ne peut réaliser dans les locaux actuels. Elle a investi beaucoup d'argent dans l'achat de ce bâtiment et il lui semble peu probable qu'elle parte ultérieurement. Elle profite d'une situation que l'on répercute à la chambre des métiers, à la chambre de commerce, à la chambre d'agriculture et à tous les gens qui s'installent à Créavallée. Nous aurons cet argent dans 2 ans et Mr RAYNAL nous donnera aussi ses impôts fonciers dans 2 ans.

Proposition adoptée par 21 voix pour et 7 abstentions (Mme Cristina FERNANDES ne prenant pas part au vote).

Madame FERNANDES rejoint la salle.

Point N° 10 RECOURS EN APPEL AUPRES DE LA COUR ADMINISTRATIVE DE BORDEAUX POUR LA SECHERESSE 2003

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Coulounieix-Chamiers n'a pas été retenue en catastrophe naturelle à la suite des événements de sécheresse de l'année 2003.

Afin de pouvoir indemniser un nombre important d'administrés, la commune a engagé une procédure de recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Le 17 décembre 2009, cette chambre a rejeté le recours et l'Association des victimes a interjeté un appel.

Ces habitants nous ont demandé de nous associer à cette action en participant à cet appel avec l'avocat Maître BOULLOCHE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la demande de l'association et d'adhérer au recours introduit auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à charger la Société Civile Professionnelle de Maître BOULLOCHE d'engager ce recours et de nous représenter,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier, notamment les frais d'honoraires pour un montant de 240 €.

Arlette ESCLAFFER demande des explications sur cette proposition. En effet, en 2003, la commune n'a pas été reconnue au titre des catastrophes naturelles, mais selon elle, la gens ayant déposé un dossier aurait été indemnisés par la Préfecture, ou du moins une grande partie. En 2005, notre commune ayant été reconnue au titre des catastrophes naturelles, tous les dossiers auraient été indemnisés.

Dans ces conditions, elle voudrait savoir si c'est la commune ou l'association des victimes qui interjette en appel.

Yves LE ROUZIC et Mr le Maire lui précisent qu'il s'agit de soutenir des administrés ayant déposé un dossier mais qui n'ont pas été indemnisés, étant spécifié que c'est l'association des victimes qui a déposé un recours auprès du T.A.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N° 11 - ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE ENERGIES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au nouveau Service d'Energies du Syndicat Département d'Energies de la Dordogne (SDE 24). La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au Service d'Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité, toutes énergies confondues, seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre, seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est fixée par convention à 100 € + 0,5 € x 8 801 soit 4 500,50 €. Cette adhésion comprend pour la 1ère année le bilan énergétique et pour les prochaines un suivi énergétique complet.

Le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité.

Point N° 12 - MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES (CEE) POUR LA SECONDE PERIODE (2010-2013)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition faite par le Syndicat Département d'Energies de la Dordogne (SDE 24), qui consiste à renouveler le transfert des droits à des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) de notre commune au SDE 24 et ce, pour la seconde période du dispositif (2010 à 2013 selon les dispositions du Grenelle II de l'Environnement) qui repose sur une méthodologie identique à la période précédente de juillet 2006 à juin 2009.

Cette nouvelle mutualisation s'avère d'autant plus nécessaire que le seuil de CEE à collecter par commune qui était de 1 Gwh cumac (cumulés et actualisés) pendant la 1ère période, va être porté à 3GWh par dépositaire, rendant encore plus difficile pour notre commune l'atteinte de ce seuil.

Je vous propose donc pour les années 2010 à 2013, au même titre que pour la période précédente :

- de transférer au SDE 24 les droits à CEE issus d'actions éligibles dans le domaine de l'éclairage public ou faisant suite à l'installation ou le remplacement de matériel préconisé lors d'études énergétiques du SDE 24 sur nos bâtiments communaux,
- de ne pas demander de CEE au nom de la commune concernant ces mêmes actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette à l'unanimité à l'unanimité.

Point N° 13 - CREATION ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU (SMDE)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu le périmètre du Syndicat Mixte De l'Eau (SMDE) fixé par arrêté préfectoral n° 100116 du 1er février 2010 comprenant le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Coulounieix-Razac dont la commune est membre, Monsieur le Maire rappelle que la commune, ayant transféré la gestion du service public d'eau potable au SIAEP de Coulounieix-Razac, le Conseil Municipal doit, en application de l'article L.5212-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), donner son accord sur l'adhésion du SIAEP au SMDE.

Il expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des politiques publiques, les services de l'Etat de la Dordogne (et notamment la DDAF) n'exécutent plus les missions d'appui aux collectivités dans le domaine de l'eau potable et notamment l'assistance à la renégociation des contrats d'affermage (DSP) et au suivi de ces contrats (GSP).

Cette décision intervient dans un contexte réglementaire en pleine évolution avec de nouvelles exigences attendues dans la gestion de nos services d'eau potable. Il est donc important de trouver une nouvelle forme d'organisation se traduisant par la création du Syndicat Mixte de l'Eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des projets de statuts et de périmètre du SMDE, et considérant qu'il est de l'intérêt du SIAEP de s'associer au sein de ce nouveau groupement, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Point N° 14 - TRAVAUX ET MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu le dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes obligeant le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) à modifier les modalités d'accompagnement des communes en matière d'éclairage public,

Vu les nouvelles propositions de fonctionnement arrêtées par le Comité Syndical et décrites dans l'annexe jointe à la présente et notamment la réduction de la participation financière des collectivités à :

– 40 % du montant total H.T, dans le cas d'une opération d'extension du réseau d'éclairage public,

– et de 50 % de ce même montant, dans le cas d'opérations de renouvellement des équipements existants.

Vu la convention proposée,

Il est proposé au Conseil municipal :

– de transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) la maîtrise d'ouvrage et l'entretien des installations d'éclairage public ainsi que la mise à disposition du SDE 24 de ceux-ci,

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération,

– de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point N° 15 - SIGNATURE DE L'AGREMENT ET DES CONVENTIONS RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Madame Claude DERAMCHI

Afin de renouveler l'agrément du Relais des Assistantes Maternelles Intercommunal (RAMI) pour une durée de 4 ans, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- toutes les conventions relatives au financement du RAMI avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général de la Dordogne,
- toutes les conventions visant au fonctionnement du RAMI avec les communes concernées, soit : Champcevinel, Chancelade, Marsac-sur-l'Isle, Razac-sur-l'Isle et Coulounieix-Chamiers,

Proposition adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 H

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE

